



Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix
délibérantes :

--

Conseillers représentés :

8

Total votants :

53

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 12 décembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise KORZCENIUK, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marcel BARGEON à Olivier CHAMBON
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD
Daniel BALISONI à Didier CORNET
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER
Farida LAÏD à Jacqueline MALOCHET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, André IMBERDIS, Michel COUPERIER, Alain CHASSAGNE, Carine BRODIN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION
ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT 2019
RÉGULARISATION**

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoyant notamment que la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) soit saisie à chaque transfert ou dé-transfert de charges afin qu'elle détermine les conséquences financières entre les communes et l'intercommunalité.

Il est rappelé à l'Assemblée que, par délibérations du 21 février et du 11 avril 2019, le Conseil Communautaire a fixé les attributions de compensation suite à évaluation dérogatoire des charges par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il s'avère cependant que les montants notifiés à la commune de Thiers doivent être réajustés de manière à tenir compte :

- Du caractère fluctuant des charges projetées initialement sur le volet « politique de la ville »
- D'une erreur matérielle portant sur le transfert des patrimoines liés à la politique enfance jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il en résulte la nécessité de modifier :

Sur le volet « politique de la ville » :

- Le montant de l'Attribution de Compensation (AC) de fonctionnement pour la Commune de Thiers, en l'augmentant de 25 866,90€ compte tenu du non recrutement en 2019 du chef de projet dédié à l'OPAH-RU, et, a contrario, pour tenir compte d'une subvention départementale perçue par la commune de Thiers et qu'il convient d'intégrer dans l'objectif de neutralisation budgétaire. La commune de Thiers percevra donc une AC pour 2019 de 5 432 705,90€.
- Le montant de l'Attribution de Compensation d'Investissement (ACi) à verser par la commune de Thiers à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne au titre de la politique de la ville (budget politique de la ville), sur la base du constaté au 1^{er} décembre 2019, est ramenée à 5 500€.

Aussi, et compte tenu des variations d'AC et d'ACi enregistrées sur l'exercice 2019, faisant suite notamment au renouvellement du pacte financier et fiscal et aux corrections apportées aux travaux de clectage, il apparait important de récapituler les AC et ACi versées ou perçues sur 2019 par commune.

C'est pourquoi, une annexe procédant à cet état récapitulatif est jointe à la présente délibération.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les attributions de compensation et attributions de compensation d'investissement ainsi corrigées ;
- **Approuve** l'annexe récapitulant les AC et ACi pour 2019 ;
- **Autorise** leur versement ou leur perception sur la base des montants précités.

TOTAL VOTANTS : 53

Conseillers présents : 45

Représentés : 8

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53

Pour : 53

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,
 Le Président,

Tony BERNARD,
 Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20191219-20191219_02-DE

Regu le 23/12/2019

Récapitulatif AC 2019

annexe à la délibération du 19 décembre 2019

AC REVERSEES AUX COMMUNES EN 2019	Article	TOTAL
ARCONSAT	73921	604,00
AUBUSSON	73921	4 687,20
CELLES SUR DUROLLE	73921	401 403,74
CHABRELOCHE	73921	60 008,90
CHARNAT	73921	10 382,48
CHATELDON	73921	88 674,98
COURPIERE	73921	342 304,22
DORAT	73921	125 513,60
ESCOUTOUX	73921	147 245,04
LACHAUX	73921	21 906,36
LA MONNERIE LE MONTEL	73921	534 804,36
NOALHAT	73921	14 564,54
PALLADUC	73921	230 860,28
PASLIERES	73921	113 951,96
PUY-GUILLAUME	73921	1 323 442,44
RIS 6916	73921	62 953,52
SAINT FLOUR L'ETANG	73921	16 508,93
SAINT REMY SUR DUROLLE	73921	525 841,70
SERMENTIZON	73921	2 168,66
THIERS	73921	5 432 705,90
VISCOMTAT	73921	19 243,54
VOLLORE MONTAGNE	73921	17 435,38
TOTAL DEPENSES		9 497 211,73

AC perçues par l'EPCI en 2019	Article	TOTAL
AUGEROLLES	7321	129 248,60
ARCONSAT	7321	216,64
NERONDE	7321	15 772,32
OLMET	7321	10 315,16
LA RENAUDIE	7321	13 733,63
SAINT VICTOR MONTVIANEX	7321	9 045,94
SAINTE AGATHE	7321	2 592,95
SAUVIAT	7321	27 989,53
VOLLORE VILLE	7321	69 772,00
TOTAL RECETTES		278 686,77

AR PREFECTURE

063-200070712-20191219-20191219_02-DE
Regu le 23/12/2019

AR PREFECTURE063-200070712-20191219-20191219_02-DE
Regu le 23/12/2019*annexe délibération du 19 décembre 2019*
Récapitulatif ACI 2019

ACI versées aux communes en 2019	
AUGEROLLES	21 378,31
COURPIERE	89 488,77
SERMENTIZON	4 571,80
VOLLORE VILLE	11 033,87
SAINT FLOUR	4 789,62
TOTAL	131 262,37

ACI 2020 A PERCEVOIR

ACI perçues par l'EPCI en 2019	
THIERS (politique de la ville)	5 500,00

AR PREFECTURE

063-200070712-20191219-20191219_02-DE
Regu le 23/12/2019
